

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté Question écrite n° 38330

Texte de la question

M. Pierre Vatin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté. L'appel à projet « Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté » visait à soutenir les projets structurants portés par des associations de solidarité. Ces associations sont mobilisées depuis plus d'un an et se sont adaptées pour faire face aux conséquences sociales de la crise sanitaire. Ces associations ont appris récemment que l'enveloppe de 100 millions d'euros dédiée à la lutte contre la pauvreté, qui devait se décomposer en deux appels à projets de 50 millions d'euros à l'hiver 2020/21 et à l'automne 2021, sera débloquée en une fois, sans possibilité de déposer de nouveaux projets dans le cadre d'une seconde phase. Ce changement des lignes directrices en cours d'appel à projets s'avère particulièrement préjudiciable pour de nombreuses associations luttant contre la pauvreté. De plus, le nombre de projets déposés et le montant financier sollicité au niveau national témoignent des besoins des associations pour répondre à l'augmentation du nombre de personnes en situation de pauvreté et de précarité. C'est pourquoi il lui demande s'il ne serait pas opportun de maintenir la seconde enveloppe initialement programmée dans le cadre du plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté et de lui accorder des crédits supplémentaires, compte tenu de la situation.

Données clés

Auteur: M. Pierre Vatin

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 38330

Rubrique: Pauvreté

Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 avril 2021, page 3428 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)